

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
20/11/2017**Membres :**

En exercice 17

Présents : 13

Votants : 14

Date d'affichage :
04/12/2017**Date de publication :**
04/12/2017**Le 27 novembre 2017 à 20h30 au Foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DARBO Benoît, Maire.

Etaient présents : Benoît DARBO, Alain COORNAERT, Béatrice CANADA, Guy-Jean CAMBERLIN, Thierry BLANQUE, Frédérique BOURVON, Mickaël GANTOIS, Damien OBRADOR, Josette VALLAU, Frédéric GIL, Aurore LAUDET, Eve PARENT et Jacques AUDE

Etait représentée : Sabrina DUBERN par Béatrice CANADA

Absents : Jean-Pierre BRUN, Sébastien HUGUET et Lionel COUBRA

Secrétaire de séance : Aurore LAUDET

DELIBERATION N° 2017-60

OBJET : Projet de création d'une Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) « Le Gât Mort »

Vu les articles L215-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Pour mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département est compétent pour créer des Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

C'est un outil de surveillance et de maîtrise foncière qui permet au Département, ou par délégation, à une commune ou au Conservatoire du Littoral d'acquérir les parcelles incluses dans la ZPENS en cas d'aliénation à titre onéreux. Les parcelles ainsi acquises deviennent des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui ont vocation à faire l'objet d'une protection de leur patrimoine naturel et à être ouvertes au public.

Le site « Le Gât Mort », couvre une surface de 378 ha sur la commune de Cabanac et Villagrains. Cette zone est composée d'une grande diversité d'habitats et d'espèces rares et/ou protégées, particulièrement sur les tronçons aval et moyens. Y sont rencontrées majoritairement des milieux boisés (aulnaies-frênaies, frênaies-charmaies aquitaniennes, chênaies, pinèdes, peupleraies) mais aussi des prairies (prairies à molinies), végétation à marisques. La richesse en lépidoptères, amphibiens et reptiles est particulièrement importantes et nécessite une surveillance vis-à-vis des risques de dégradation des habitats (Source : <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/720030076.pdf>). Elle est concernée par plusieurs périmètres d'inventaires et de mesures écologiques :

- ZNIEFF de type I « habitats humides du Gât Mort aval et moyen »
- ZNIEFF de type II « réseau hydrographique du Gât Mort »,
- Site Natura 2000 « réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats ».

De plus, la zone traverse des sites sur lequel l'anticlinal, formation géologique, de Cabanac et Villagrains est visible. Des formations du Crétacé affleurent à la surface et sont facilement observables.

Ce projet s'intègre dans une démarche globale de sensibilisation à la biodiversité, à la géologie et à l'histoire des habitants de la commune et des environs. En effet :

- la commune a acquis, en 2014-2015, 2 mottes castrales (tumulus) dans le centre de Cabanac,
- la piste cyclable scandi-ibérique est située à environ 250 m des sites de l'anticlinal,
- un projet est en cours sur le site de Lentrès acquis par la commune suite à des mesures de compensation (environ 2-3 ha), notamment sur le thème des papillons en référence à une exposition sur nos papillons locaux, établie mi 2014.

L'objectif de création d'une ZPENS le long de la ripisylve du Gât Mort serait ici :

- d'assurer la maîtrise foncière des sites réservoirs de biodiversité définis dans le DOCOB Natura 2000 afin de les préserver de l'urbanisation,
- d'assurer la maîtrise foncière des sites à enjeux géologiques afin de les valoriser par l'ouverture au public, avec l'appui de l'Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède,
- d'assurer une surveillance foncière, sans acquisition sauf menace claire pesant sur la ripisylve, sur le reste de la ZPENS.

Par conséquent, il est proposé de créer la ZPENS « Le Gât Mort », telle que l'illustre la carte jointe en annexe à la présente délibération.

Les terrains qui seraient inclus au nouveau périmètre présentent un intérêt pour la protection des milieux puisqu'ils constituent principalement le réseau hydrographique du Gât Mort, cours d'eau d'assez bonne qualité, affluent de la Garonne, dont la vallée est occupée par des landes humides et par une ripisylve bien préservée (forêt galerie). Dans ce type de milieu, l'espèce arborée dominante est l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), accompagné par le chêne pédonculé (*Quercus robur*). Le sous-bois est généralement diversifié, avec le noisetier (*Corylus avellana*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), l'aubépine (*Crataegus monogyna*), l'arum tacheté (*Arum maculatum*), la fougère pectinée (*Blechnum spicant*), la molinie (*Molinia caerulea*), la ficaria fausse renoncule (*Ficaria ranunculoides*) etc. Dans les zones les plus humides, le saule (*Salix*) devient majoritaire. Le sous-bois est alors composé d'une végétation très hygrophile : laîche des marais (*Carex acutiformis*), iris des marais (*Iris pseudacorus*), lycoper d'Europe (*Lycopus europaeus*) (Source : rapport de présentation, PLU de Cabanac et Villagrains).

Parmi les espèces végétales inventoriées sur le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » (plus de 400 plantes vasculaires), 16 ont un caractère remarquable, 13 sont protégées au niveau national, régional ou départemental, et parmi celles-ci 2 sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats : l'Angélique des estuaires et le Faux cresson de Thore.

Parmi les espèces animales, cette ripisylve est notamment constituée d'une aulnaie-frênaie qui abrite la loutre et a peut-être abrité le vison d'Europe dans un passé récent. Ont aussi été observées des espèces d'intérêt patrimonial voire protégées par l'Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède : amphibiens (Triton marbré), papillons (Damier de la Succise, Fadet des Laiches, Cuivré des marais), mammifères (Loutre), libellules (Agrion de Mercure), poissons (anguille, Lamproie de Planer) et reptiles (Cistude d'Europe). Le lit mineur accueille quelques espèces d'intérêt patrimonial mais la fonction de corridor écologique est limitée par des ouvrages hydrauliques infranchissables.

Les zones humides constituent des milieux fragiles et menacés, enregistrant le plus fort recul des habitats écologiques au XXe siècle. Elles assurent pourtant un ensemble de rôles fonctionnels écologiques, hydrologiques, mais aussi économiques et culturels.

Ces espaces naturels et cette biodiversité sont menacés par la dégradation de leurs habitats, l'infranchissabilité de certains ouvrages hydrauliques, la pression sylvicole et la présence d'espèces exotiques envahissantes (érable négundo, Jussie...).

La liste des parcelles cadastrales incluses en totalité ou pour partie dans la ZPENS étendue est annexée à cette délibération.

L'acquisition à long terme par le Département des parcelles « réservoirs de biodiversité » et « sites à enjeux géologiques » comprises dans le périmètre prioritaire de la ZPENS permettra :

- de préserver la richesse écologique du site, ainsi que les services rendus par les écosystèmes,
- d'ouvrir ces espaces au public pour en faire un lieu de sensibilisation du public à la géologie, à la richesse des habitats naturels, des paysages.

Enfin, la volonté de protéger cet espace naturel se traduit par son classement en zone naturelle du PLU.

M. le Maire entendu, appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur le principe de création de la ZPENS « Le Gât Mort »,
- de donner son accord sur le périmètre de cette ZPENS comprenant les parcelles annexées à la présente délibération.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 27 novembre 2017

Le Maire,
Benoît DARBO

